

Commune de BLÂMONT
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2021

Présents : MEURANT Thierry, Maire, VAILLANT Danielle, FORINI Evelyne, NITTING Samuel, Adjoints, TIHA Pascal, DIMEY Guillaume, FOMBARON Antoine, MAYEUR Maurice.

Absents : GRASSIEN Philippe, HALVICK Sylvia, LEBRUN Angélique, GAOUDA Madjid, MICHEL Patricia ayant donné procuration à VAILLANT Danielle, GROSJEAN Emmanuelle ayant donné procuration à FOMBARON Antoine, OZBEK Selda ayant donné procuration à TIHA Pascal.

Secrétaire de séance : NITTING Samuel, Adjoint.

Approbation du procès-verbal du 1^{er} juin 2021 avec une modification : la date de réception des travaux de la rue des Capucins mentionnée dans la section « Informations et questions diverses » dans la dernière page du compte-rendu du précédent conseil est erronée. La date de réception des travaux de la rue des Capucins est celle du 27 mai 2021.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2021**

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Validation de l'offre pour les travaux de la rue du 18 Novembre

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'après présentation à la commission d'appels d'offres, lors de la réunion du 07 juin 2021 à 16h30, et en présence de Monsieur Sébastien JACQUAT du cabinet Techni-Conseil, et suite à l'ouverture des plis dématérialisés effectuée le 27 mai 2021, les propositions de l'entreprise COLAS-VALANTIN à hauteur de 264 987 € HT, de l'entreprise THIRIET à hauteur de 315 445, 30 € HT et de la société STV Travaux Publics à hauteur de 240 301, 60 € HT ont été étudiées pour la prolongation des aménagements de la rue du 18 Novembre.

La commission d'appels d'offres à l'unanimité des membres présents a approuvé sous le contrôle de Monsieur le Maire la proposition de l'entreprise STV Travaux Publics, considérant son offre comme étant la plus adéquate par rapport aux attentes de la mairie de Blâmont, tant au point de vue du coût des travaux que des délais proposés.

Ces travaux incluent la 1^{ère} tranche délibérée le 17 janvier 2019 dans la délibération n° 2019-03 « Prolongation des aménagements rue du 18 Novembre » et la seconde tranche délibérée le 14 décembre 2020 dans la délibération n° 2020-44 « Prolongement de la mise en sécurité routière et accessibilité du bas de la rue du 18 Novembre » selon la répartition suivante :

HT	Voirie	Eau	TOTAL
Tranche 1	68 384,60 €	32 256,00 €	100 640,00 €
Tranche 2	106 077,00 €	33 584,00 €	139 661,00 €
	174 461,60 €	65 840,00 €	240 301,60 €

Monsieur le Maire soumet donc au vote, selon les éléments développés ci-dessus, la validation de l'offre pour les travaux de la rue du 18 Novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Attribue les travaux à l'entreprise STV Travaux Publics pour un montant de 240 301,60 € HT.**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution, au suivi et à la surveillance des travaux d'aménagement de la rue du 18 Novembre dans leur intégralité.**

2. Convention du CD54 pour les travaux de la rue du 18 Novembre et autorisation de signature

Monsieur le Maire expose le projet de convention autorisant la commune de Blâmont à exécuter les travaux de prolongation d'aménagement de la rue du 18 Novembre le long de la RD n° 400, concernant le tronçon de la rue Florent Schmitt et de la rue Voise.

Cette convention définit les obligations respectives de la commune de Blâmont et du département de Meurthe-et-Moselle pour l'entretien des ouvrages nouvellement créés et fixe les responsabilités de chacune des parties en cas de dommages liés aux aménagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Approuve la convention de gestion du domaine public routier pour l'entretien des ouvrages nouvellement créés, à signer avec le Département de Meurthe-et-Moselle, pour autoriser l'exécution des travaux de prolongation d'aménagement de la rue du 18 Novembre, et définir les obligations et responsabilités de chacune des parties,**
- **Autorise le Maire à signer ladite convention.**

3. Demande de subvention pour l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) de la rue du 18 Novembre

Monsieur le Maire explique et soumet au Conseil Municipal une demande de subvention à l'Agence de l'Eau, pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la rue du 18 Novembre conformément à la délibération n° 2021-33 du 29 juin 2021. Cette demande de subvention est d'un montant de 65 840 € HT et celle-ci porte sur des taux de 30 % et 10 % car la commune de Blâmont se trouve en zone ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). Le montant de subvention estimée que la commune pourrait percevoir au final serait de 26 336 € HT si l'on applique un ratio de 40 % à la somme de 65 840 € HT forfaitaire de départ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Approuve la demande de subvention AEP,**
- **Autorise le Maire à demander ladite subvention pour des travaux d'un montant de 65 840 € HT.**

4. Demande de CTS triennal pour les travaux de la rue du 18 Novembre

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le CTS est une opération triennale portant sur un montant de 20 000 € TTC dont la demande est faite auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Cette demande de subvention, dédiée à l'origine aux travaux de la rue des Capucins est reportée sur les travaux de la rue du 18 Novembre en raison de l'obligation d'inclure dans le marché public afférent une clause d'insertion. Ces clauses constituent des obligations fixées aux entreprises concurrentes afin que ces sociétés emploient 10 % de personnel en difficultés sociales ou en recherche d'emploi.

Les travaux ayant été approuvés et attribués par la délibération n° 2021-33 le 29 juin 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Approuve la demande de CTS triennal auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle,**
- **Autorise le Maire à demander ladite subvention à hauteur de 20 000 € TTC.**

5. Demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux de la rue du 18 Novembre

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de la rue du 18 Novembre d'un montant HT de 240 301,60 € approuvés et attribués par la délibération n° 2021-33 du 29 juin 2021, la commune sollicite une demande de subvention au Conseil Départemental de 50 000 € au titre des amendes de police. Monsieur le Maire soumet cette demande de subvention à l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Approuve la demande de subvention au titre des amendes de police,**
- **Autorise le Maire à demander ladite subvention à hauteur de 50 000 €.**

6. Prorogation de l'aménagement forestier

Monsieur le Maire explique et soumet au Conseil Municipal une demande de prorogation concernant l'aménagement forestier du territoire communal de Blâmont.

Monsieur le Maire indique aussi au Conseil Municipal qu'il est invité à se prononcer sur le projet d'arrêté d'aménagement transitoire de crise de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L124-1.1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D214-16, du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- La présentation des motivations de la proposition d'aménagement transitoire,
- L'analyse du contexte forestier,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur cinq ans.

Monsieur Samuel NITTING, secrétaire de séance et adjoint de la municipalité de Blâmont, a précisé durant la séance du Conseil Municipal quelques informations concernant la gestion de l'aménagement du patrimoine forestier de la commune. Il a expliqué au Conseil Municipal que les coupes sanitaires de l'Office National des Forêts ayant pris quelques retards, il y a nécessité de prolonger l'aménagement en question de la forêt communale de Blâmont. Néanmoins, la commune de Blâmont possède toujours un droit de regard sur l'organisation et la programmation desdites coupes, lui permettant ainsi de préserver ses intérêts sur les plans écologiques et sylvicoles. La prorogation d'aménagement forestier discutée ce jour constitue donc pour la commune de Blâmont un avantage majeur pour la pleine et entière préservation de son patrimoine sylvicole ainsi que pour sa valorisation.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le projet d'aménagement transitoire proposé,**
- **Autorise le Maire à réaliser dans son intégralité ladite prorogation.**

7. Subvention SDE54 au titre du CEE pour le remplacement des lampes existantes sur le parking de la descente du Moulin

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au titre du contrat CEE auprès du SDE54 dans la perspective du remplacement de lampes existantes sur le parking de la descente du Moulin.

Cette subvention concernerait quatre mâts d'éclairage destinés au parking et aux arrêts de bus de la zone concernée. Cette subvention CEE (R1) s'appliquerait à hauteur de 13,72 % pour 2021 sur le montant total des travaux d'électrification diligentés par STV Travaux Publics et la société distributrice GHM en éclairage et mobilier urbain qui fournit les mâts produits par la société ECLATEC. La subvention pour l'année 2022 (R2) comporte un taux de 11 % et qui s'applique jusqu'en 2023 aux mêmes travaux.

L'estimation probable de cette subvention serait la suivante :

HT STV TP ECLAIRAGE	3 400,00 €
HT GHM FOURNITURE LUMINAIRES ECLATEC	2 228,00 €
TOTAL ECLAIRAGE DESCENTE DU MOULIN (STV TP + GHM)	5 628,00 €
TAUX SUBVENTION CEE R1	13,72%
ESTIMATION DE LA SUBVENTION R1	772,16 €
TAUX SUBVENTION CEE R2	11%
ESTIMATION DE LA SUBVENTION R2	619,08 €
TOTAL ESTIME SUBVENTION SDE54 POUR R1 ET R2 - DESCENTE DU MOULIN 2021-2022	1 391,24 €

Vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise le Maire à demander la subvention au titre du contrat CEE auprès du SDE54 selon le taux de 13,72 % prescrit pour 2021 (R1) et sur la base des coûts des travaux d'électrification de STV Travaux Publics d'un montant de 3400 € HT et de la fourniture des mâts de marque ECLATEC distribués par la société GHM sur la base d'un montant de 2228 € HT.**
- **Autorise le Maire à demander la subvention au titre du contrat CEE auprès du SDE54 selon le taux de 11 % prescrit pour l'année 2022 (R2) sur les travaux d'éclairage prévus.**

- **Informations et questions diverses :**

Démolition de l'ancien collège de Blâmont :

- Monsieur le Maire a donné lecture d'une lettre émise par l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du Grand Est) concernant la vente de l'ensemble immobilier de l'ancien collège de Blâmont. Cette lettre confirme officiellement l'accord pour l'acquisition dudit collège par l'EPFGE. Monsieur le Maire a donc indiqué que ce dossier était désormais officiellement engagé puisque la vente était « parfaite » au sens du code civil.

Monsieur le Maire a informé que la démolition du collège de Blâmont sera réalisée au mois de juillet 2021 en démarrant ladite suppression par la partie à proximité de l'école primaire de Blâmont.

Autre projets et réunions à venir :

- L'ensemble du Conseil Municipal a évoqué ensuite le sujet suivant :

- L'avance de la réflexion sur le futur aménagement de la rue du Maréchal Foch.

Clôture de la séance à 21h35

**Le Maire,
T.MEURANT**